

LA VILLE DE SAINT-BRIEUC recrute :

Pour la Direction Action Educative Service Vie des Ecoles

2 Responsables d'Accueil Périscolaire à TC

Cadre d'Emplois : Animateur

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI

Mission Principale :

Au sein du service Vie des écoles, les responsables d'accueil périscolaire portent la déclinaison du projet éducatif local dans le cadre du label Ville Amie des Enfants. Ils ont en charge l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique du temps périscolaire d'un groupe scolaire en veillant à la qualité de l'accueil de l'enfant et en lien avec le projet d'école. Ils assurent l'encadrement du personnel municipal du groupe scolaire. Ils veillent également à l'organisation, en lien avec la correspondante du groupe scolaire, de la restauration scolaire et de l'entretien des locaux.

Mission complémentaire :

Le responsable d'accueil périscolaire assure :

- des missions de direction ou de direction adjointe dans un accueil de loisirs, un centre de vacances ou un camp itinérant de la Ville, un mois l'été au service Loisirs éducatifs
- des temps de préparation et d'animation de réunions thématiques ou de formations à destination des agents des écoles
- Il participe à des groupes de travail et à des projets spécifiques dans le cadre du Label Ville Amie des Enfants

ACTIVITES

Au Service Vie des écoles, le responsable d'accueil périscolaire :

- encadre l'équipe des agents du groupe scolaire, planifie, prépare et anime des réunions de travail, procède à l'évaluation des agents sous sa responsabilité en lien avec la responsable de secteur périscolaire
- conçoit le projet pédagogique du temps périscolaire du groupe scolaire en lien avec son équipe, en déclinant le Projet Éducatif Local et en lien avec le projet d'école
- coordonne la préparation et la mise en place des animations du temps périscolaire du matin, du midi et du soir pour le groupe scolaire et développe des partenariats en lien avec la responsable de secteur. Il a une mission d'animation au sein d'un groupe scolaire
- organise un temps de préparation des activités et de concertation d'équipe 15 minutes avant le temps du midi, de 11h30 à 11h45 puis un temps d'échange et de concertation de 13h35 à 13h45 à l'issue de ce temps. Ces temps favorisent la cohésion de l'équipe et l'accueil des agents remplaçants. Il anime tous les lundis les réunions de préparation d'activités périscolaires avec les agents du groupe scolaire et anime 5 temps de préparation des activités périscolaires d'une heure avec les ATSEM une fois par période scolaire
- accompagne la correspondante du groupe scolaire en charge de la coordination des agents intervenant en hygiène et restauration, veille à la qualité de l'accueil de l'enfant dans le restaurant scolaire, s'assure de la bonne application du référentiel hygiène des locaux
- anime la relation avec les familles, présente le temps périscolaire aux parents d'élèves, assiste aux conseils d'école
- en lien avec le directeur d'école, s'assure de la cohérence et de la continuité des temps éducatifs pour les enfants

- assure la gestion administrative du temps périscolaire pour le groupe scolaire (tenue et , vérification des registres de présence des enfants sur le temps périscolaire, saisie des effectifs pour la déclaration CAF, contrôle des fiches d'inscriptions...)
- assure la gestion budgétaire des accueils périscolaires du groupe scolaire, commande le matériel périscolaire nécessaire à la réalisation d'activités, se déplace si besoin pour procéder aux achats
- contrôle l'application des règles d'hygiène et de sécurité, vérifie le bon état des locaux et du matériel périscolaire mis à disposition des agents et des enfants afin de veiller à la sécurité

Au Service Loisirs éducatifs :

L'été pendant un mois, il assure des fonctions de directeur ou de directeur-adjoint, en fonction des besoins de ce service, dans un accueil de loisirs, centre de vacances ou camp itinérant.

CALCUL DU TEMPS DE TRAVAIL

L'agent sera rémunéré sur la base d'un temps complet. (1607h moins 2 jours de fractionnement soit 1593h) Son temps de travail sera annualisé, modulé sur les jours d'école entre 7h30 et 19h. Les périodes de congés annuels (27 jours) seront prédéfinies pour les différencier des périodes non travaillées sur les périodes de vacances scolaires, après avoir déterminé les dates du module complémentaire au service Loisirs éducatifs.

PROFIL DEMANDE

- BPJEPS Loisirs tous publics ou BPJEPS option Direction Accueil Collectif de Mineurs ou équivalent
- AFPS ou SST apprécié
- Connaissance du cadre réglementaire des accueils de loisirs
- Connaissance des besoins de l'enfant et du développement physique, psychologique et affectif de l'enfant. Souci du bien être de l'enfant
- Compétences en animation périscolaire et extrascolaire
- Expérience en management, coordination d'équipes et en animation de réunions
- Expérience en conduite de projets
- Sens de l'écoute, du relationnel et de la communication
- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Capacités d'initiative et force de proposition
- Bonne capacité d'adaptation à différentes équipes de travail
- Connaissance de la réglementation en hygiène et sécurité alimentaire
- Connaissance de la réglementation en hygiène et sécurité du travail
- Maîtrise des NTIC
- Permis de conduire exigé et véhicule souhaité

RENSEIGNEMENTS

Mme GOBARD – Responsable Service Vie des Ecoles au 02.96.62.53.10

Adresser CV + lettre de motivation + dernier arrêté, à :

**Madame le Maire
Direction des Ressources Humaines
Hôtel de Ville
CS 72365
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1**

Vous pouvez également adresser votre dossier par messagerie : recrutement@saint-brieuc.fr

Date limite de dépôt de candidature : **4 février 2019**